

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mars, à onze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme BIDEGARAY Carole, Mme FALXA Odile, Mme IDIART Claudine, M. INARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. IRIGOYEN Andoni, M. JORAJURIA Ramuntxo, Mme LAFUENTE Béatrice, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, M. OILLARBURU Sébastien, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusés : Mme GOICOECHEA ETCHEBARNE Amaia, Mme IRASTORZA Miren

Procurations : Mme GOICOECHEA ETCHEBARNE Amaia ayant donné procuration à Mme BIDEGARAY Carole et Mme IRASTORZA Miren ayant donné procuration à Mme LAFUENTE Béatrice

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BIDEGARAY Carole

Date convocation : 17 mars 2026

Date d'affichage : 17 mars 2026

DECISION N°13 : CREATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

(Nomenclature 5.3 – Désignation de représentants)

Le Maire expose qu'en application de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Le Maire propose de créer neuf commissions qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

- Urbanisme et Foncier
- Développement durable
- Agriculture
- Social
- Vie de tous les jours
- Langue et culture basques
- Communication
- Associations-
- Enfance et Ecole

Il précise qu'il appartient au Conseil municipal de décider du nombre de commissions à créer, et de procéder à leur nomination. Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les membres des commissions sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- DÉCIDE - la création des neuf commissions énumérées ci-avant ;
- PROCÈDE à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale,

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Commission municipale Urbanisme et Foncier

- Mme Amaia ETCHEBARNE GOICOECHEA
- Mme Miren IRASTORZA
- M. Ramuntxo JORAJURIA
- M. Jean-François MATEO
- M. Jean-Marc OÇAFRAIN

Commission municipale Développement durable

- Mme Amaia ETCHEBARNE GOICOECHEA
- Mme Miren IRASTORZA
- M. Jean-François MATEO
- M. Jean-Marc OÇAFRAIN
- M. Sébastien OILLARBURU

Commission municipale Agriculture

- M. François IÑARRA
- M. Jean-Claude IRIART
- M. Jean-François MATEO
- M. Jean-Marc OÇAFRAIN
- M. Sébastien OILLARBURU

Commission municipale Social

- Mme Carole BIDEGARAY
- Mme Claudine IDIART
- Mme Béatrice LAFUENTE
- Mme Elodie PERUSANSENA

Commission municipale Vie de tous les jours

- Mme Odile FALXA
- M. François IÑARRA
- M. Andoni IRIGOYEN
- M. Jean-François MATEO
- M. Jean-Marc OÇAFRAIN
- Mme Béatrice LAFUENTE

Commission municipale Lngue et culture basques

- Mme Odile FALXA
- Mme Amaia ETCHEBARNE GOICOECHEA
- Mme Miren IRASTORZA
- M. Andoni IRIGOYEN
- M. Xantxo LEKUMBERRY
- M. Jean-Marc OÇAFRAIN
- Mme Béatrice LAFUENTE

Commission municipale Communication

- M. Andoni IRIGOYEN
- M. Xantxo LEKUMBERRY
- M. Jean-Marc OÇAFRAIN
- Mme Elodie PERUSANSENA

Commission municipale Associations

- Mme Carole BIDEGARAY
- M. Xantxo LEKUMBERRY
- M. Jean-Marc OÇAFRAIN
- Mme Elodie PERUSANSENA

Commission municipale Enfance et Ecoles

- Mme Carole BIDEGARAY
- Mme Claudine IDIART
- M. Jean-Marc OÇAFRAIN
- Mme Béatrice LAFUENTE
- Mme Elodie PERUSANSENA

Le Conseil municipal prend acte de ces nominations.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 21 mars 2026
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 24/03/2026
Et après transmission en sous-préfecture le 24/03/2026

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 064-216404368-20260321-20260321D13-DE

S²LO